Informations de base

1995/0139(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord intérimaire CE/Moldova Voir aussi 1994/0249(AVC) **Subject** 6.40.04 Relations avec la Communauté des États indépendants (CEI) **Zone géographique** Moldavie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	WIERSMA Jan Marinus (PSE)	20/07/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	ALAVANOS Alexandros (GUE)	13/10/1994
ECON Economique, monétaire et politique industrielle		
ENER Recherche, développement technologique et énergie	SCAPAGNINI Umberto (UPE)	19/07/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1871	1995-10-02
Affaires générales	1902	1996-01-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/06/1995	Publication de la proposition législative initiale	COM(1995)0244	

02/10/1995	Publication de la proposition législative	09737/1995	Résumé
09/10/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/10/1995	Vote en commission		Résumé
31/10/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0275/1995	
29/11/1995	Débat en plénière		
29/01/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
29/01/1996	Fin de la procédure au Parlement		
17/02/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0139(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 1994/0249(AVC)
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2 Traité CE (avant Amsterdam) E 113
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/07130

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0275/1995 JO C 323 04.12.1995, p. 0005	31/10/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0586/1995 JO C 339 18.12.1995, p. 0039-0051	30/11/1995	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	09737/1995	02/10/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(1995)0244	07/06/1995	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 1996/0161 JO L 040 17.02.1996, p. 0010	Résumé

Accord intérimaire CE/Moldova

1995/0139(CNS) - 29/01/1996

Le Conseil, ayant reçu l'avis que le Parlement a rendu, à titre facultatif, le 30 novembre dernier, a décide de procéder à la conclusion de l'Accord intérimaire avec la Moldova, signé par la Communauté et ce pays le 2 octobre 1995.

Accord intérimaire CE/Moldova

1995/0139(CNS) - 29/01/1996 - Acte final

-OBJECTIF : accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté, la CECA et EURATOM, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, dans l'attente de l'entrée en vigueur définitive de l'accord de partenariat CE-Moldavie. -MESURE COMMUNAUTAIRE : Décision 96/161/CE du Conseil relative à la conclusion par la Communauté de l'accord intérimaire concernant le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté, la CECA et EURATOM, d'une part, et la République de Moldava, d'autre part. -CONTENU : En attendant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération conclu entre la Communauté et la Moldavie, signé à Bruxelles le 28.11.1994, un accord intérimaire est approuvé visant à appliquer, à titre provisoire, le volet commercial et les mesures d'accompagnement de cet accord général de partenariat. Le présent accord, signé à Luxembourg le 02.10.1995, suspend les parties commerciales de l'accord de commerce et de coopération commerciale et économique conclu en 1989 entre la Communauté et l'URSS, pour ce qui concerne spécifiquement la Moldavie. Il est basé sur le respect de la démocratie et des droits de l'homme et comporte des dispositions dans les principaux domaines suivants : -échanges de marchandises : clause de la nation la plus favorisée, principe de la liberté de transit ; -paiements courants dans une monnaie librement convertible, application des principes de libre concurrence et amélioration de la protection des droits de propriété intellectuelle (avec comme objectif, un niveau de protection similaire à celui pratiqué dans la Communauté après 5 années d'application de l'accord) ; -la commission mixte instituée par l'accord de coopération CE-URSS sera chargé de traiter toutes les matières relatives au présent accord pour ce qui concerne la Moldavie. -ENTREE EN VIGUEUR : l'accord entre en vigueur 2 mois après la notification mutuelle par les parties de l'accomplissement de toutes les procédures d'approbation nécessaires. Il sera applicable jusqu'à l'entrée en vigueur définitive del'accord principal de coopération et de partenariat.

Accord intérimaire CE/Moldova

1995/0139(CNS) - 02/10/1995 - Document de base législatif

-OBJECTIF : accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté, la CECA et EURATOM, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, dans l'attente de l'entrée en vigueur définitive de l'accord de partenariat CE-Moldavie. -CONTENU : En attendant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération conclu entre la Communauté et la Moldavie, signé à Bruxelles le 28.11.1994, un accord intérimaire est prévu visant à appliquer, à titre provisoire, le volet commercial et les mesures d'accompagnement de cet accord général de partenariat. Le présent accord, paraphé à Bruxelles le 07.04.1995, sera applicable jusqu'à l'entrée en vigueur définitive de l'accord principal de coopération et de partenariat. Cet accord intérimaire suspend les parties commerciales de l'accord de commerce et de coopération commerciale et économique conclu en 1989 entre la Communauté et l'URSS, pour ce qui concerne spécifiquement la Moldavie. Le présent accord est conclu par le Conseil au nom de la Communauté, après consultation du Parlement Européen (conformément aux articles 113, en liaison avec l'article 228, paragraphe 2, 1ère phrase du TUE).

Accord intérimaire CE/Moldova

1995/0139(CNS) - 02/10/1995

Le Conseil a décidé de procéder - ce même jour- à la signature de l'accord intérimaire avec la Moldova, sous réserve de conclusion ultérieure, après consultation du Parlement européen (cf. Communication à la Presse 10205/95 Presse 272). L'accord intérimaire, paraphé le 7avril de cette année,

permettra d'appliquer d'ores et déjà le volet commercial et les mesures d'accompagnement prévus dans l'accord de partenariat et de coopération signé avec ce pays le 28 novembre 1994.

Accord intérimaire CE/Moldova

1995/0139(CNS) - 30/11/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. WIERSMA (PSE, NL), le Parlement européen approuve la conclusion de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre les Communautés et la Moldavie.